



Problème de délivrance de legs

Par **FARO76**, le **15/05/2022** à **13:30**

Bonjour,

Mon compagnons, décédé en septembre 2017, m'a légué par son testament olographe 30% en plein propriété de sa maison.

Jusqu'à ce jour la succession reste bloquée car le frère de mon compagnon (un unique héritier actuellement) ne veut pas se prononcer.

Il reporte toute décision et refuse le dialogue.

Je viens d'apprendre que que l'action en délivrance de legs est enfermée dans un délais de 5 ans à partir de la date du décès. Donc, il ne me reste que 4 mois pour agir.

Comment faire pour obtenir la délivrance de mon legs dans le délai?

Le frère de mon compagnons doit -il d'abord accepter son héritage pour donner son accord pour délivrance de mon legs?

Je vous remercie de l'aide que vous pourriez m'apporter pour m'éclairer dans cette affaire.